



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du conseil municipal de GOYRANS**

Vendredi 14 janvier 2022

Salle du conseil municipal



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Adoption du programme de travaux pour la construction d'une maison pour tous	4
Adhésion à l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport).....	5
Questions diverses	5



Réunion du Conseil municipal du 14 janvier 2022

Ouverture de séance : 20H40

Présents :

M. ALMERO Jean Jacques
Mme COLLANGE Julie
Mme LACOSTE Corinne
M. GEORGET Eric
Mme HAITCE Véronique
M. MARTY Hubert
M. MUJICA Domingo
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

Mme BOUCHERET Marie-Laure à Mme LACOSTE Corinne
Mme CAMAIN Anne-Claire à Mme HAITCE Véronique

Absents excusés :

Mme MONTADAT Nathalie

Absents non excusés :

Mme PEYREGA Mathilde
M. ROGNANT Pierre



Le quatorze janvier de l'an deux mille vingt et deux, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Madame le Maire propose pour secrétaire Madame Corinne LACOSTE

ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON POUR TOUS

Madame le Maire expose le projet de construction d'une maison pour tous.

Elle explique que préalablement au lancement de toute consultation, il incombe au conseil municipal d'adopter le programme de cette opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle pour sa réalisation conformément à l'article L. 2421-3 du code de la commande publique.

Elle propose au conseil d'arrêter **le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux à 400 000 € HT**, conformément à l'estimation réalisée dans le programme.

Le montant cumulé des missions de maîtrise d'œuvre, de coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS) et de contrôle technique, et des aléas étant estimé à environ à 30% du montant des travaux, **le montant total de l'opération s'élève à 520 000 € HT.**

Elle précise que le maître d'œuvre choisi devra élaborer un projet répondant au programme adopté et ensuite suivre la réalisation des travaux.

La consultation ne pourra être lancée qu'après une réunion publique afin de présenter et d'échanger sur le projet avec la population

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré le 14/01/2022.



ADHESION A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES. En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Un chargé de mission travaillera avec la commune afin de lui permettre de déposer des dossiers relatifs aux possibilités d'acquérir des subventions états en lien avec le projet « Plan de 5000 équipements de proximité » du gouvernement en vue des JO 2024.

Un accès à toute la documentation et fiches technique sera donné à la commune par l'association

Ces équipements peuvent être de l'équipement de proximité à accès libre.

Le montant de la cotisation annuelle à ANDES s'élève à 57€ par an.

<p><i>Nombre de suffrages exprimés :</i> <i>Pour : 12</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>

Ainsi fait et délibéré le 14/01/2022.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance à 21H40

Je soussignée, Madame Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 21 janvier 2022

aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune (www.goyrans.fr) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2022.

Fait à Goyrans, le 21 janvier 2022

